

dernière puisse servir les besoins, c'est-à-dire la consommation.

Actuellement, avec notre système financier à l'envers, c'est le contraire qui se produit, et ce sont les deux tiers du genre humain qui en souffrent. C'est la finance qui mène le gouvernement, alors que le gouvernement devrait mener la finance; c'est d'ailleurs ce que nous réclamons.

Monsieur le président, pourquoi la Banque du Canada, institution du gouvernement fédéral, a-t-elle prêté, dernièrement, à la Banque d'Angleterre, une somme qu'on nous dit être dans les environs de 50 millions de dollars, à un taux d'intérêt qu'on nous dit s'élever à .075 p. 100?

Pourquoi cette même Banque ne peut-elle pas prêter à nos municipalités, à nos commissions scolaires, à nos villes à ce même taux d'intérêt, soit .075 p. 100, pour développer nos municipalités, nos villes et nos commissions scolaires?

Nos taxes scolaires ou municipales pourraient certainement être réduites d'au moins 50 p. 100 si la Banque du Canada servait nos institutions canadiennes au lieu de servir les étrangers.

Une voix: Honte!

M. Rondeau: J'entends le député de Saint-Denis (M. Prudhomme) crier «honte». Oui, monsieur le président, c'est honteux.

M. Prud'homme: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je dois signaler à l'honorable député de Shefford que je n'ai jamais crié «honte», car je ne suis pas du tout intéressé à son discours.

M. Rondeau: Monsieur le président, je suis d'avis que le rappel au Règlement est mal fondé, mais je crois avoir entendu un membre du caucus qui se tient autour de l'honorable député prononcer ce mot.

A tout événement, le gouvernement libéral actuel prête aux étrangers, alors qu'il taxe et étouffe les Canadiens. Le ministre des Finances (M. Gordon) nous a dit qu'il fallait sauver la livre sterling. Le prêt à la Banque d'Angleterre a été fait en vue de sauver la livre sterling. Sauver les autres et laisser crever les nôtres, voilà la politique du ministre des Finances actuel!

M. Caouette: C'est vrai!

M. Rondeau: Monsieur le président, je désire également dire quelques mots au sujet de l'agriculture canadienne. L'agriculture est, elle aussi, victime de la finance. A l'heure actuelle, le cultivateur canadien, et particulièrement celui de l'Est du Canada, est au sommet de sa capacité de s'endetter, de s'hypothéquer.

Il a pourtant reçu beaucoup du parti libéral lors des dernières élections, mais il ne peut

payer avec les promesses faites par le parti libéral en 1962 ou 1963, il ne peut faire vivre sa famille avec ces promesses, il ne peut faire face à ses obligations, non plus, avec ces promesses. N'ayant pas de revenu agricole, il doit emprunter—voilà la réalisation du parti libéral: emprunter—d'année en année, jusqu'à ce que le prêt agricole ou les créanciers lui enlèvent sa ferme à cause de son manque de revenu pour faire honneur à ses obligations.

M. Grégoire: C'est vrai!

M. Rondeau: Et lorsqu'il aura perdu sa ferme, il deviendra un employé au service des fermes collectives socialistes du gouvernement fédéral.

M. Prud'homme: Bona!

M. Rondeau: A Cuba, ce fut la réforme agraire. Au Canada, nous avons l'ARDA.

M. Prud'homme: Bona!

M. Caouette: C'est la même chose avec Bona.

M. Rondeau: Monsieur le président, je profite également de cette occasion, qui ne me serait pas fournie autrement, car je veux, au cours du débat sur la motion visant à adopter des crédits provisoires d'une somme de \$740 millions, faire connaître à la Chambre la situation tragique, le sort inhumain et la «discrimination» éhontée qu'ont à subir, à l'heure actuelle, les débardeurs du port de Montréal, qui sont privés de leur emploi et risquent de perdre les sommes importantes qu'ils ont investies dans la caisse de retraite administrée par la *Shipping Federation* et l'*International Longshoremen's Association*.

Avant d'entrer dans le vif de mes remarques, je voudrais faire une distinction entre les «unions» internationales qui ont pu rendre d'immenses services aux industries canadiennes et celles qui leur nuisent. Les faits que je veux porter à votre attention, ce soir, sont:

1. Du ressort du ministère du Travail, de qui relève l'application de la législation ouvrière du pays.

2. Ces faits sont également du ressort du ministère du Travail, parce que c'est de lui que relève l'application de la loi sur l'assurance-chômage.

3. Ces faits intéressent également le ministère des Transports, parce que c'est de ce ministère que relève l'administration des ports nationaux.

4. Ces faits intéressent aussi la Chambre des communes, ainsi que tous les citoyens canadiens, parce qu'ils démontrent que dans ce pays, la charte des droits de l'homme, que le Parlement a déjà adoptée, est clairement violée à l'heure actuelle par les «unions» américaines, qui privent les débardeurs du port de Montréal de choisir librement leur syndicat.